PLAINE, OVIN DIVERSIFIÉ, VENTE DE FOIN, TRANSHUMANT

Conjoncture 2009/2010

En Basse Provence, une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 600 brebis Mérinos d'Arles et de la vente de foin, une production d'agneaux de bergerie, un troupeau très pâturant avec une autonomie alimentaire importante, associant prairies cultivées, parcours de proximité et estive alpine.

Caractéristiques générales du système et sa localisation

Ce système, localisé en plaine irriguée, est caractéristique de l'ouest du département des Bouches-du-Rhône ainsi que du sud-Est du département du Vaucluse (Crau et Comtat). Ces élevages mobilisent d'importantes surfaces fourragères et pastorales très diversifiées, des plaines de la basse provence aux montagnes alpines, où les troupeaux transhument systématiquement en été. Ils reposent sur la complémentarité naturelle et historique de la production ovine avec celle d'un foin de qualité, destiné à la vente (en particulier dans l'aire de l'AOC foin de Crau). Cette culture relativement intensive de foin (trois coupes et un regain, localement appelée 4ème coupe, reservée pour la pâture des troupeaux de l'automne au début du printemps), est réalisée à partir de prairies naturelles. C'est le climat favorable et le recours à un vaste réseau de canaux d'irrigation gravitaire qui permet cette production. Le foin ainsi produit est destiné prioritairement à la vente, le troupeau, bénéficiant de la pâture de la 4ème coupe.

Les animaux sont majoritairement de race Mérinos d'Arles, avec une conduite en croisement viande pour une production d'agneaux finis mieux conformés, adaptés aux demandes de la cheville traditionnelle.

La double contrainte de la tranhumance et de l'exploitation complémentaire des prairies de Crau à fortement homogénéisé les conduites du troupeau. L'agnelage d'automne est toujours dominant, voire unique, afin de profiter au mieux de la ressource de qualité constituée par la 4ème coupe. Cela permet d'assurer la lactation et evite la gestion difficile d'agneaux en période estivale.

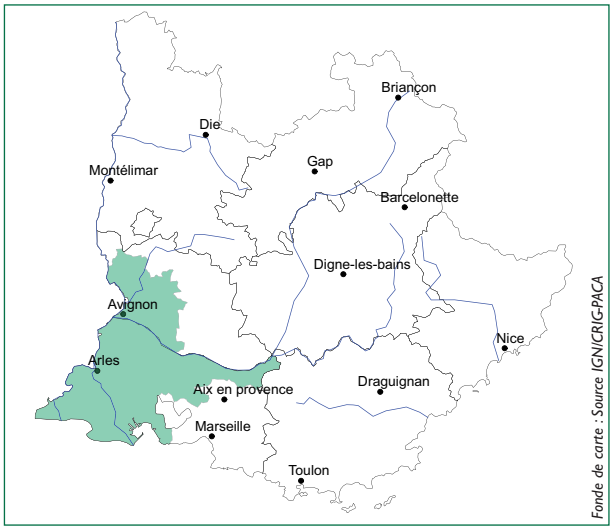

> Zone de présence

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1,2 UMO
- 600 Brebis
- 40 ha de prairies naturelles
- 20 ha de location de 4ème coupe
- 160 ha de parcours individuels
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 620 agneaux vendus
- 317 tonnes de foin vendues

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Le territoire de l'exploitation

Les 40 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien situées autour du siège d'exploitation. Ce sont des prairies naturelles permanentes entièrement irriguées (prés de Crau) dont la fonction principale est d'assurer une production de foin destinée à être vendue. Pour le troupeau, cela ne suffit pas et oblige, pour passer l'automne et hiver, à la location complémentaire d'une vingtaine d'hectares de 4ème coupes à des voisins. Pour le printemps en attendant le départ de tout le troupeau en estive, l'éleveur loue une centaine d'hectares de parcours dans les collines voisines. L'ensemble des zones pastorales mobilisé par ce système est aujourd'hui compris dans des espaces naturels protégés (zone Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, Parc Naturel Régional) ce qui permet à cet élevage d'accéder à des MAEt (Mesure Agri Environnementale territorialisées). Le territoire pastoral de l'exploitation est bien structuré en deux ou trois places distantes de quelques kilomètres et équipées pour certaines de bergerie.

Le recours au gardiennage ou à des parcs mobiles est obligatoire, en toutes saisons. Il n'y a guère de possibilité de parcs fixes faute d'une maitrise suffisante du foncier et des contraintes liées au multi-usage. L'alpage est collectif et distant de quelques centaines de kilomètres du siège de l'exploitation. Il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi que d'une mesure 323C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

La main-d'oeuvre et le travail

Au total, on comptabilise, pour cette exploitation 1,2 Unité de Main-d'Œuvre, dont 0,2 UMO salariée et 1 UMO familiale à rémunérer.

L'exploitant travaille à temps complet et le recours à de la main-d'oeuvre familiale est limité à quelques coups de main pour les gros chantiers du troupeau. La tonte est assurée par des tondeurs et l'embauche de bergers saisonniers est obligatoire, au printemps pour le gardiennage en colline, en été pour l'estive. Comme le troupeau est mis en pension dans le cadre d'un groupement pastoral, c'est ce dernier qui est l'employeur du berger d'estive.

Le temps libéré par l'emploi de bergers permet à l'exploitant de se consacrer entièrement à la production de foin qui l'occupe à plein temps durant la période estivale. A l'automne, la gestion de l'agnelage est permise par une surveillance volontairement réduite au minimum et une organisation très fonctionnelle du pâturage au filet sur les 4èmes coupes proches de la bergerie. Un foncier bien groupé autour du siège de l'exploitation favorise et permet cette efficacité dans l'organisation du travail.

Matériels, bâtiments, équipements

L'exploitation est en rythme de croisière, les gros investissements sont faits et les emprunts afférents sont en cours de remboursement.

Le parc de matériel est essentiellement lié à l'atelier de production de foin : tracteurs, chaîne de récolte, matériel d'entretien des canaux et de transport du foin. Entièrement en propriété, il est renouvelé régulièrement, en autofinancement dans la mesure du possible. Les achats sont faits neufs ou sont des occasions récentes.

Les bâtiments sont constitués d'une bergerie ancienne de 300 m² complétée par une plus récente de 500 m² avec silo et vis à grain. Deux hangars de stockage pour les fourrages et le matériel viennent compléter ce parc. La place de la 4ème coupe, est louée « équipée » d'une bergerie ancienne de 300 m². Avec la pratique du gardiennage, le matériel et les équipements liés au pâturage sont relativement sommaires : pas de clôture fixe mais des clôtures mobiles, une tonne à eau, épandeur à fumier, parc de tri et de contention en constituent l'essentiel.

Le troupeau

Le troupeau de 600 brebis est de race Mérinos d'Arles en raison de la bonne adaptation de cette race à la conduite pastorale en grand troupeau, et notamment à la pratique de la grande transhumance. Pour produire des agneaux mieux conformés, la pratique d'un croisement boucher est obligatoire. Le choix fait ici est celui d'un croisement dit intégral, avec des béliers Ile de France. Toutes les agnelles nécessaires au renouvellement du troupeau en race pure sont donc achetées.

La conduite de la reproduction se fonde sur un système d'agnelage avec une période d'agnelage principale en automne et un rattrapage en fin d'hiver. L'objectif est la production d'un agneau par brebis et par an. Les agnelles de renouvellement ne sont mises en lutte qu'à 18 mois, au printemps.

Une production quasi exclusive d'agneaux de bergerie qui est mise en marché dans les filières qualité du Sud-Est. Suivant les opportunités et la demande, des petites femelles peuvent également partir à l'export ou en agneaux de lait. Ces ventes d'agneaux qui s'étalent de Janvier à Juillet restent centrées sur le premier semestre.

La nécessité de maintenir un agnelage principal à l'automne oblige à une parfaite maîtrise des techniques de préparation et de mise en lutte des brebis à contre-saison. Une attention particulière est à porter lors de l'achat du renouvellement au potentiel génétique des animaux (prolificité et surtout valeur laitière) et oblige à un approvisionnement chez des éleveurs sélectionneurs.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 600 Brebis soit 90 UGB

> Cheptel reproducteur au 1er janvier

- 555 adultes
- 100 agnelles de plus de 6 mois
- 18% de taux de renouvellement
- 15 béliers Ile de France
- 4 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 80% des mises bas en Octobre-Novembre
- 20% des mises bas en Mars-Avril
- 95% de taux de mise bas
- 121% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux
- 104% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 460 agneaux lourds pour la boucherie
  - 16,5kg de carcasse
  - 120 jours d'âge moyen à la vente
  - 60% de taux de vente en Label
- 160 agneaux légers pour l'export ou la boucherie
  - 12,5kg de carcasse
  - 60 jours d'âge moyen à la vente

> Productivité du troupeau

Productivité numérique

- 1,04 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 16,1 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

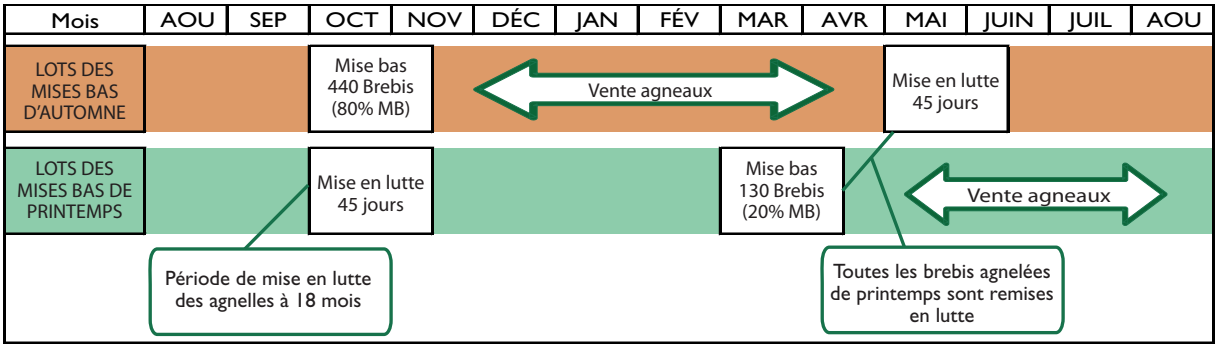

La conduite de l'alimentation

Ce système est très économe sur le fourrage distribué. La pâture repose sur une contribution globalement équilibrée des parcours et des prairies cultivés. On peut séquencer ainsi en trois grandes périodes la conduite du troupeau au pâturage : l'été estive dans les alpes, avec la grande transhumance, l'automne et l'hiver, les regains des prés irrigués de Crau, ressource sûre et très riche qui constitue une pâture de choix pour la réalisation de l'agnelage principal dans d'excellentes conditions, le printemps, à partir de fin février et jusqu'au départ en estive, les brebis pâturent des ressources variées collines, friches, herbes de printemps, prairies.

Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils naissent en bergerie et n'y restent qu'un ou deux jours, en case d'agnelage avec leur mère, qu'ils suivent ensuite au pâturage. Ils sont allaités sous la mère puis élevés et finis en bergerie. Complémentés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition en libre service du bon foin et un mélange de céréales et d'un aliment complémentaire azoté.

Ce système d'alimentation très économe sur le distribué, repose sur une exploitation optimale des différentes ressources disponibles tout au long de l'année. Les surfaces herbagères cultivées, avec une production sécurisée par l'irrigation, sont réservées aux périodes de forts besoins (agnelages, lactations et luttes). Le reste de l'année, la capacité à valoriser par le gardiennage et la mobilité du troupeau des surfaces pastorales variées (estive en été, collines et campas au printemps, prés de Crau en hiver), permet de tenir les animaux en état à moindre frais.

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation

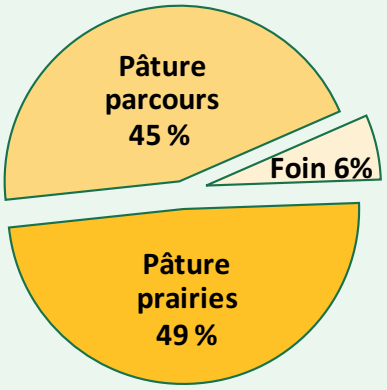

> Bilan du distribué (par brebis)

- 50kg de foin / brebis
- 86kg de concentré / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 25kg de foin
- 54kg d'aliment concentré composé à 70% de céréales et 30% de complémentaire azoté

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

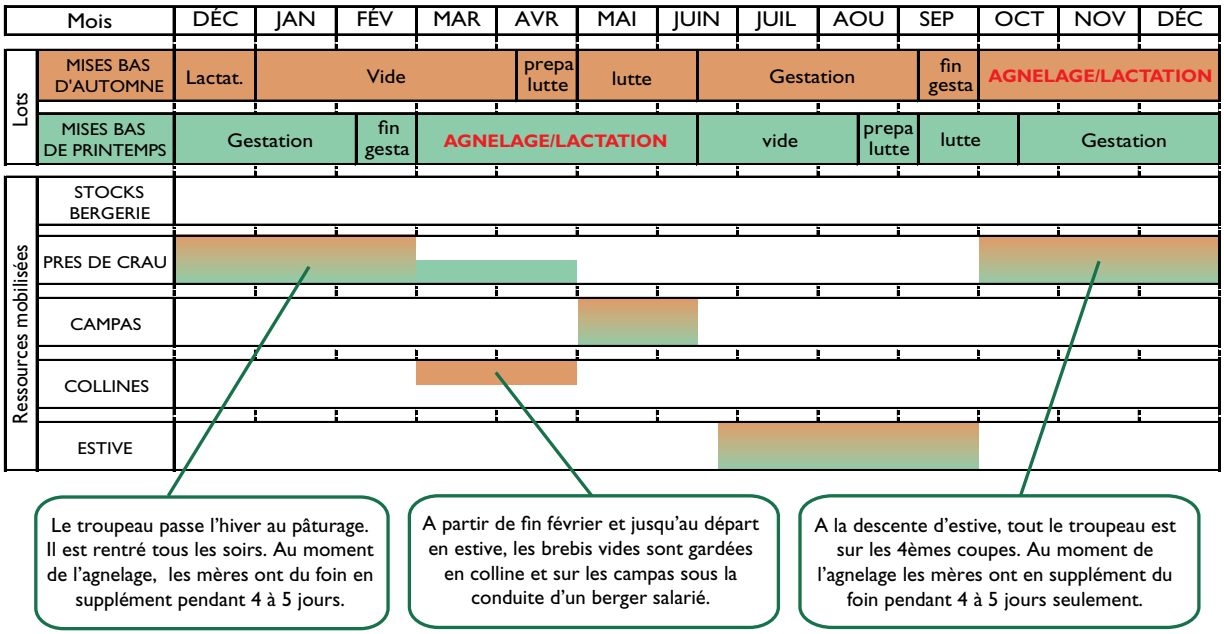

Les surfaces

Avec une SAU composée uniquement de prairies naturelles dédiées à la production de foin pour la vente, l'exploitation produit largement tout le foin nécessaire au troupeau. Toutes les céréales et l'aliment concentré pour l'engraissement des agneaux sont achetés.

La conduite des cultures est simplifiée : pas de labour, pas de travail du sol, une fertilisation minérale limitée à un apport d'engrais de fond et à une fertilisation organique. Les prés sont irrigués par submersion (irrigation gravitaire), tous les dix jours sauf pluies conséquentes, à partir de Mars et jusqu'à fin Septembre. La récolte du foin est réalisée en trois coupes successives, la dernière coupe, la 4éme, étant réservée pour la pâture par le troupeau à partir de l'automne et jusqu'à la mi-février, date de sortie obligatoire des prés. Les 4èmes coupes de l'exploitation ne suffisant pas, l'éleveur en loue chaque année une vingtaine d'hectares supplémentaires à un voisin.

Au printemps, pour assurer une alimentation de qualité aux agnelées, une dizaine d'hectares de prés ne sont pas fauchés en première coupe et sont réservés à la pâture des allaitantes.

Les parcours de colline sont pâturés une fois par an en gardiennage, au printemps. Aucune intervention mécanique régulière n'y est pratiquée. Ponctuellement, suivant la collectivité propriétaire (communes, ONF, Conseil Général) ou dans le cadre de réflexions menées plus largement à l'échelle d'un massif, des opérations de broyage peuvent y être réalisées. La multiplicité des acteurs (éleveurs, chasseurs, forestiers, promeneurs), et des enjeux sur ces surfaces de garrigue (lutte contre les risques d'incendie, maintien d'un milieu favorable à la faune, maintien ou amélioration de la ressource fourragère, espace de loisir…), complexifient ce type d'intervention.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	300	0	270	30

> Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	0	140	140	1,5

> Ratios surface par brebis

- 0,11 ha de 4ème coupe / brebis
- 0,25 ha de parcours / brebis, hors collectif

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB / ha
- SFT : 0,4 UGB / ha, hors collectif

Le bilan économique 2009/2010

En plaine irriguée, les années climatiques 2009 et 2010 ont été relativement correctes pour les récoltes de foin, et pour la pousse de l'herbe, y compris en période hivernale. Si les cours de l'agneau sont restés à peu près stables sur la période, voire en légère hausse sur la fin 2010, le fait marquant est, pour ces systèmes, la diminution du prix des engrais qui impacte à la baisse les coût de production du foin et donc indirectement ceux de la viande d'agneau. Enfin, l'année 2010 restera très marquée par les conséquences du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins, qui induit une augmentation très nette du montant des aides et des soutiens perçus.

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits de Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant à été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009. La Prime Ovine (PO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC). Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.
- Les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) qui sont perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.
- Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) souscrites par les éleveurs qui rémunèrent par contrat un service environnemental particulier rendu par l'élevage sur des milieux naturels remarquables.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 7 % en 2010.

> Le compte de résultat 2009/2010

	2009	2010	Evolution
PRODUITS	121 900 €	134 000 €	10 %
Produits ovins	40 600 €	41 200 €	1 %
Dont vente agneaux	51 400 €	52 200 €	
Dont autres produits	1 650 €	1 674 €	
Dont achat reproducteurs	- 12 400 €	- 12 586 €	
Productions végétales	39 200 €	41 200 €	5 %
Dont vente de foin	39 200 €	41 200 €	
Primes et soutiens de la PAC	42 100 €	51 600 €	23 %
Dont DPU	12 300 €	20 500 €	
Dont Aides ovines	7 000 €	12 700 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	13 700 €	13 700 €	
Dont MAEt	7 000 €	7 000 €	

	2009	2010	Evolution
CHARGES	96 600 €	101 000 €	5 %
Charges opérationnelles ovines	35 800 €	36 700 €	2 %
Dont charges d'alimentation	22 800 €	24 200 €	
Dont charges de SFP	5 300 €	4 600 €	
Dont charges diverses	7 800 €	7 900 €	
Charges opérationnelles végétales	8 800 €	7 700 €	-12 %
Dont charges vente de foin	8 800 €	7 700 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	38 800 €	43 500 €	12 %
Amort. et frais financiers	13 200 €	13 200 €	
Annuité des emprunts	11 600 €	11 600 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	38 500 €	46 200 €	20 %
REVENU DISPONIBLE	26 900 €	34 600 €	29 %
RESULTAT COURANT	25 300 €	33 000 €	30 %

Régime fiscal : Réel simplifié

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

Ce système est caractérisé par le niveau important de ses charges structurelles. Elles sont dues aux charges de mécanisation et de bâtiment importantes et sont à mettre en relation avec l'atelier vente de foin. La part des primes dans le produit brut est élevée. Elle est à mettre en relation avec la souscription de contrats agri-environnementaux conséquents.

Le rééquilibrage de la PAC en 2010 a induit une augmentation de 4,2 % de la part des primes dans le produit. Couplée à l'amélioration de la marge brute, cette augmentation de la ressource prime, génère au final une forte progression du revenu en 2010.

En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Charges structure / ha SAU	1 416 €	9 %
Charges structure / brebis	87 €	9 %
Primes / produit brut	39 %	4 %
EBE / produit brut	34 %	2,9 %
Annuité / EBE	25 %	- 5 %
Revenu disponible / UMO	34 600 €	28,7 %
Résultat courant / UMO	33 000 €	30,4 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

La valorisation de l'agneau à un niveau correct est permise par la vente d'une part importante d'agneaux, en Signe Officiel de Qualité. La productivité est d'un niveau correct, pour ce type de système, mais le niveau important des charges opérationnelles engagées induit une marge brute hors prime par brebis relativement faible, même si elle est en forte progression en 2010. Ce sont le manque d'autonomie céréalière et le prix élevé des locations d'herbes en plaine (4ème coupe), ainsi que le prix de l'estive (avec le transport), qui pèsent sur des coûts de production. Le nombre de brebis important vient compenser en partie le faible score de la marge brute par brebis.

En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Effectif brebis	600	
Agneaux produits / brebis	1,04	
Valoris moy de l'agneau	84 €	1,5 %
PB hors primes / brebis	69 €	1,5 %
Charges opé / brebis	61 €	2,3 %
Dont alim directe / brebis	40,3 €	6 %
Dont surf fourrag / brebis	7,7 €	- 12,4 %
Dont frais divers / brebis	13,1 €	1,5 %
MB hors primes / brebis	7,6 €	- 5 %

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent brut d'exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est L'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Basé sur deux productions complémentaires mais bien distinctes, venant abonder le chiffre d'affaire à des niveaux équivalents, ce système d'exploitation en retire une grande stabilité. Une mauvaise année pour les ventes de foin pourra être compensée par l'atelier ovin et inversement.

Ces exploitations se maintiennent donc bien et la tendance est à l'agrandissement au gré des opportunités foncières. Les terres étant largement exploitées, ces agrandissements ne peuvent en effet se faire que lors d'arrêts sans succession d'exploitants voisins. Mais, sur ces zones à enjeux fonciers importants, la concurrence n'est pas seulement agricole du fait de la pression liée à l'urbanisation. La stabilité de ces systèmes sur le long terme repose donc sur la mise en protection et la préservation du foncier agricole. Si les espaces pastoraux sont à présent relativement bien protégés (réserve naturelle, parcs naturels régionaux), il n'en va pas toujours de même pour les terres arables.

La densité de population importante qui crée la contrainte de la pression foncière à l'urbanisation peut cependant se transformer en atout avec la proximité des consommateurs. D'autant que le système d'élevage pratiqué, basé sur un pâturage permanent en extérieur, bénéficie de l'image positive d'un élevage pastoral extensif. C'est tout naturellement qu'un certain nombre d'éleveurs cherche à faire évoluer son système de commercialisation vers une valorisation d'une partie de sa production en circuit court en complément du choix actuel de s'insérer collectivement dans des filières de qualité du Sud-Est.

Sur ce type d'exploitations, quand elles permettent de dégager un revenu correct, les jeunes générations n'hésitent pas à s'engager. Mais cette reprise est réalisée essentiellement par de l'installation familiale. En effet, le niveau de capital que l'on doit investir pour s'installer dans ce système limite grandement, toute reprise hors cadre familial.

Création : Bêta Pictoris , **Mise en page :** Marie-Sophie Bastide - Institut de l'Elevage - **Crédit photo** : Fonds photos MRE PACA et CERPAM/Patrick Fabre - Maison de la Transhumance

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Fanny SAUGUET - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage
Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'apppui financier de France Agrimer, du Casdar et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

FranceAgriMer Région PACA

Août 2011

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 11 50 001